



LE SEPT SORTAIS

Bulletin d'information – n° 7 Juin 2005



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Après 7 années de stabilité, pourquoi 5% d'augmentation des 4 taxes communales ?

- De nouveau, depuis 2004, en tant que Commune dite « riche », nous versons la somme de 20756€ au fond de solidarité régional.
- La défection de France Télécom dans l'enfouissement des réseaux (l'an dernier).
- Dans nos projets, le financement de notre contrat triennal de voirie, avec comme partenaire le Conseil Général, échelonné sur 3 ans. Il comprend :
 - . La voie piétonne du Village à la RN3
 - . La réfection de la route de Sept-Sorts à Jouarre, côté droit
 - . L'amélioration avec la Commune de Sammeron de l'accès à la RN3 à Fay le Bac
- La réalisation d'un secrétariat confié à Monsieur DIEUDONNE Philippe, Architecte à la Ferté sous Jouarre.

Tous ces travaux, malgré des subventions, l'obtention de prêts auprès des banques (le budget finançant le reste), nous permettrons des améliorations notables, qui faciliteront notre quotidien.

La période des congés approchant, je vous souhaite à chacune et à chacun de passer d'agréables vacances.

Robert ARNOULT

Directeur de la Publication : Robert ARNOULT

Rédaction : Anne-Marie DESBROUSSES, François ARNOULT, Laurent DE VISCH, Daniel SONNETTE

ALBUM PHOTOS DE NOEL 2004



INFORMATIONS CIVILES 2004

Naissances :

- BALIEU Matthéo le 22 janvier
- DE ANDRADE Killian le 07 février

Décès :

- THENOT Janine le 01 mai
- MAREUX Jeanne le 07 novembre

Mariage :

- CAFFART Sébastien et FERRAND Laëtitia
- LEROY Pierre et FENTON Nadia

INFORMATIONS GENERALES

[Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne](#)

Le formulaire de « **Déclaration de choix du médecin traitant** » concernant les assurés et bénéficiaires de plus de 16 ans doit être adressé avant le **1^{er} juillet 2005** à l'adresse suivante :
77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

Pour toute question relative à la réforme un numéro national est mis à la disposition des assurés du **lundi au vendredi, de 8 H à 18 H : 0 820 77 33 33 (0,118 €/mn)**

[Association Tutélaire de Seine et Marne](#)

7 rue Pierre Brun – BP 71829 – 77018 MELUN CEDEX –

Téléphone 0 820 332 333 – Fax 01 64 10 07 23

Cette association lance un nouveau service aux familles qui apporte une réponse adaptée à votre cas : **un service d'écoute, d'accueil, d'information et de conseil.**

Permanence lundi et jeudi de 14 H à 17 H et sur rendez vous

[Site Internet TRANSPORTS](#)

La RATP, la SNCF, et tous les autres transports de voyageurs de l'Ile de France, (regroupés au sein d'OPTILE) avec l'aide du STIF ont mis en place un site Web regroupant

la totalité de l'offre de transports www.transport-idf.com.
Ce service d'information est le plus complet sur la région Ile de France
[.Carte « Améthyste gratuite »](#)

Le Conseil Général de Seine et Marne informe qu'à compter du **15 avril 2005** sera mis en place la **carte Améthyste gratuite** pour les anciens combattants âgés de 65 ans et plus et veuves de guerre, sans condition de ressources et résidant en Seine et Marne
Cette carte leur permettra de voyager gratuitement sur les réseaux RATP et SNCF de l'Ile de France moyennant une participation de **15 €** correspondant aux frais de gestion du dossier.

[Carte européenne d'assurance Maladie](#)

Vous-même ou un membre de votre famille, partez en séjour en Europe. Avant votre départ, n'oubliez pas de commander la carte européenne d'Assurance Maladie.

Cette carte vous dispensera de faire l'avance des frais des soins médicaux.

Adressez-vous à :

☎ 0 820 904 138

www.melun.ameli.fr

CPAM de Seine et Marne

77605 MARNE LA VALLEE – cedex 03

[Avec les beaux jours, respectons les règles de voisinage](#)

Brûlage des déchets végétaux,

Bruit extérieur,

Entretien des propriétés,

C'est **la Préfecture** qui dicte les règles en matière de bruit intempestif.

Tous travaux réalisés avec des appareils susceptibles de gêner les riverains peuvent être effectués :

- les jours ouvrés de 7 heures à 20 heures,
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Les déchets végétaux, et uniquement ceux ci, ne peuvent être brûlés à moins de 200 mètres des habitations, et des bois.

De plus, il est interdit de brûler entre le 1^{er} avril et le 30 septembre

[Soutien aux victimes du Tsunami](#)

L'association des maires de Seine et Marne nous a communiqué les coordonnées d'une Association caritative qui aide les habitants du Sri Lanka depuis 1992.

Une rencontre de présentation a eu lieu à la Mairie de Changis sur Marne courant Avril.

Une présentation de l'association a été faite par Mr RANJAN Bandara, président fondateur.

Leur première intervention a été de finir la construction d'une école, aujourd'hui, suite au dramatique événement qu'a été le Tsunami, elle soutient la population qui a souffert en leur fournissant les matériels de base pour redémarrer une nouvelle vie.

Le conseil municipal a décidé de lui apporter son soutien en versant une somme substantielle.

VOTRE VILLAGE

Projets commerciaux sur notre Commune

Le Centre Leclerc étudie son éventuelle installation sur notre Commune, de l'autre côté de la zone d'activité actuelle, le long de la RN3.

En effet, la réglementation du Plan d'occupation des sols autorise l'aménagement de ce secteur de la commune en zone commerciale ou industrielle.

Le développement de ce secteur ne dépend pas uniquement de la décision de la municipalité, mais également de l'avis de la Communauté de Communes, qui, de par ses statuts, a la compétence pour l'étude et la réalisation de ce type de projet.

Comme vous pouvez l'imaginer, beaucoup de décisions vont nous concerner.

Parmi les points positifs de ce projet, nous pouvons espérer :

- la création de nouveaux emplois au niveau local,
- des recettes nouvelles (taxe professionnelle) pour la communauté de Communes, et la municipalité (foncier bâti).

Par contre, cela soulève d'autres questions :

- Quel sera l'impact d'un tel projet, sur le commerce du centre ville de La Ferté sous Jouarre, dans les villages alentours, ainsi que sur la zone commerciale actuelle.
- Qu'en sera-t-il de la circulation automobile dans le village, sachant que la RN3 est déjà saturée à certaines heures de la journée.

A savoir que depuis quelques jours, nous avons été informés du projet d'évolution du « site Intermarché »

Il conviendra d'être vigilant.

Vos suggestions, les avantages ou inconvénients que vous trouvez à ce projet, seront les bienvenus ; une réunion de communication et d'échanges pourrait être organisée en Mairie au mois de Septembre.

Dégradations et Vandalisme

Nous n'avions à ce jour pas encore abordé le sujet.

Aujourd'hui, nous sommes désolés de constater que ce n'était en fait que des dégradations et du vandalisme opéré quelques fois par préméditation.

Le terrain multisports, il est vrai n'est pas neuf ; mais pourquoi détériorer un lieu destiné aux jeux. Son accès en a été rendu libre et permanent.

Le lavoir a subi il y a quelque temps une attaque en règle ; arbuste saccagé ; et planche d'entourage brisée ; tags divers.

Le parcours de santé a été la cible d'agissements déplorables, il est fait pour « jouer » avec son corps mais pas avec des outils contendants.

L'utilisation de la forêt à des fins de terrain de cross motorisé est aussi une façon de montrer de l'incivisme.

D'autres informations toutes aussi négatives pourraient trouver place en ce texte, nous savons que tous ces méfaits ne sont pas toujours réalisés par des « éléments » de la commune ; dans ce cas il est aussi de votre ressort de garder vos lieux de plaisir accueillants.

Des photos d'illustrations ont été apposés dans les panneaux municipaux

Le Saviez-vous ?

En juillet 1905, un ballon : « **Le Dirigeable Lebaudy** » se posait sur la Commune de Sept-Sorts, au lieudit : Le Bois de la Justice.

Enfant, Mr SONNETTE Daniel, actuel adjoint, en avait entendu parler par ses grands-parents, et parents.

En 1987, il trouva une photo de cet événement, lors d'une brocante à Saulchery, dans l'Aisne ; l'agrandissement de cette photo est affiché à la Mairie de Sept-Sorts.

En 2004, Daniel SONNETTE a effectué des recherches sur ce dirigeable, au Centre de documentation du Bourget, et élucidé le mystère de l'atterrissage de cet engin dans notre village.

Cet appareil, inventé par les Frères Lebaudy, après essais, fit une profonde impression sur le monde de l'aéronautique et le grand public, le 12 novembre 1903.

Piloté par Mr Juchem, le dirigeable partit du Parc de moisson, près de Mantes la Jolie, pour se poser au champ de Mars à Paris, parcourant ainsi une distance de 55 Kms en 1 h. 41 mn.

Début juillet 1905, l'Aérostat de 2^{ème} génération doit effectuer, en plusieurs étapes, la liaison de Paris à Chalons sur Marne.

Le 4 juillet au petit jour, le ballon quitte son campement de Meaux. Les conditions météorologiques sont défavorables ; en effet, un fort vent Est – Nord.Est s'est levé. De plus, l'équipage ne peut emporter le lest nécessaire, l'enveloppe étant alourdie par la rosée de la nuit. Au bout de 19 Kms, l'équipage décide de se poser, le vent de face redoublant de force, et rendant les conditions de navigation dangereuses.

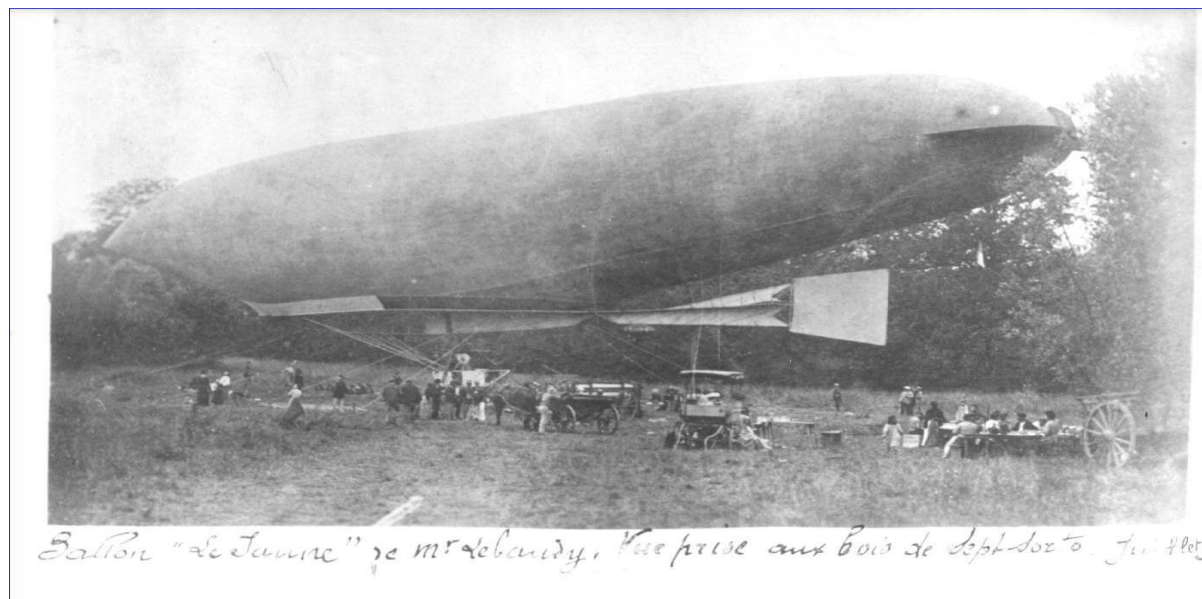
Le dirigeable se pose dans une clairière, près du bois de la Justice.

Le ballon est tourné, la pointe vers l'Est, et maintenu dans cette position, par différentes équipes, composées des carriers du voisinage.

Deux jours plus tard, le plein de gaz comprimé fait, le ballon reprend son voyage.

Quelques caractéristiques de l'appareil :

- volume du ballon : 2666 m³
- Longueur : 57.75 m.
- Moteur : 50 CV, propulsé par 2 hélices
- Combustible du moteur : hydrogène pur
- Poids pouvant être enlevé : 1000 kgs, dont 500 pour le lest et 300 d'équipage
- Vitesse à pleine puissance 40 Km/h.



Ballon "Le Jeune" de Mr Lebaudy. Vue prise aux bois de Sept-Sorts. Juin 1905

Coté Sport

Par mesure de sécurité un des jeux d'enfants a du être enlevé (il avait subi des détériorations trop importantes), son remplacement sera étudié pour l'an prochain.

En janvier dernier un parcours de santé a été installé dans la forêt ; trois agrès ont complété ces installations, deux seront mis en forêt et le troisième à proximité du plateau polyvalent.

Un abri type « abris bus » est en place près du plateau multisports.

Le nouveau filet du terrain de foot « coté champs » va être mis en place.

Il est rappelé que la pratique du vélo tout terrain est autorisée en forêt mais que les engins à moteurs sauf service sont interdits.

Une première approche de réaménagement du plateau polyvalent indique un coût supérieur à 50000,00€ ht ; nous regarderons différentes réalisations possibles pour l'avenir.

Nous savons que certains de nos jeunes Sept-Sortais pratiquent des activités dans des clubs environnants, nous pouvons en parler dans ces colonnes, merci de vous faire connaître.

Les travaux Communaux

Après les enfouissements de réseaux dont tous se souviennent, dans l'attente de la réalisation de la sente verte, des réalisations sont en cours :

Le parking à proximité croisement de la rue du chaufour et de la rue de la mairie ; un aménagement réalisé pour libérer le carrefour ; neuf à dix places sont à votre disposition.

Ce parking est destiné exclusivement aux véhicules LEGERS, poids inférieur à 3.5Tonnes.

Le transfert du secrétariat a été décidé ; il se fera dans l'ancien atelier municipal.

Lors de la dernière séance de conseil municipal les plans définitifs ont été adoptés ;

En plus du secrétariat, la création d'un espace dédié à l'attente du public, un bureau du maire et un stockage d'archives seront réalisés.

Une priorité a été donnée à l'espace dédié à l'accueil du public. Le secrétariat actuel sera destiné à l'accueil pour le CCAS.

Le conseil municipal a espoir de voir les travaux débiter avant la fin 2005.

POUR SE DIVERTIR

6ème festival en Pays Fertois

les belles histoires

Dimanche 6 Octobre 2005 salle des Fêtes de Signy –Signets à 17h00, possibilité de transport
Après réservation ; départ Mairie 16h30.

Prix des places : enfants 1€, adultes 2€ ; 5ème place gratuite.

Possibilité de s'inscrire à l'atelier poésie pour 5€; regroupement des Communes à définir ;
Sammeron – Signy- Signets – Sept- Sorts.

Gratuité du spectacle pour les participants aux ateliers.

Informations sur les horaires et les lieux à la mairie.